

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi organique, modifié en deuxième lecture par le Sénat, relatif à l'application de l'article 65 de la Constitution (n° 2457) (M. Philippe Houillon, rapporteur) 2

Mardi

18 mai 2010

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 60

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
*Président***



La séance est ouverte à vingt-et-une heures quinze.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine, sur le rapport de M. Philippe Houillon, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements au projet de loi organique, adopté en deuxième lecture par le Sénat, relatif à l'application de l'article 65 de la Constitution (n°2457).

Article 4 (art. 6 de la loi organique n° 94-100 du 5 février 1994) : *Incompatibilités applicables aux membres du Conseil supérieur de la magistrature :*

La Commission repousse l'amendement n°1 de M. André Vallini.

Article 7 bis (art. 12 de la loi organique n° 94-100 du 5 février 1994) : *Autonomie budgétaire du Conseil supérieur de la magistrature :*

La Commission repousse l'amendement n°2 de M. André Vallini.

La séance est levée à vingt-et-une heures vingt.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Guy Geoffroy, M. Philippe Houillon, M. Dominique Perben, M. Jean-Luc Warsmann

Excusés. - M. Abdoulatifou Aly, Mme Delphine Batho, M. Patrick Braouezec, Mme Marietta Karamanli, M. Didier Quentin, M. Jacques Valax, M. Alain Vidalies